PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION JEUNES

Réunion du lundi 4 avril 2022

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**
Présents : **MM. Henri Blanc – Stéphane Cerutti – Franck Gidaro – Patrick Ruiz**
Excusés : **MM. Mebarek Guerroumi – Michel Pesquet – Michel Prudhomme Latour**

Le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

COUPES DE L'HÉRAULT

Le tirage au sort des demi-finales des Coupes de l'Hérault U19, U17 et U15 a été effectué le lundi 4 avril 2022 à 18h à la Maison Départementale des Sports Nelson Mandela à Montpellier, à l'occasion du vernissage de l'exposition consacrée aux 40 ans de la Coupe de l'Hérault Seniors (du 4 avril au 26 mai 2022), suivi de la remise des labels pour les clubs héraultais.

Etaient présents :
Mme Marie Passieux, Présidente d'Hérault Sport,
M. Jean Almarcha, Conseiller Départemental et Vice-Président d'Hérault Sport,
M. Christophe Bourdin, Conseiller Municipal de la Ville de Montpellier,
M. Jacques Teissier, Directeur d'Hérault Sport,
Mmes Claire Guerrero, Evelyne Malafosse, Pascale Causse et **MM. Frédéric Martin, Jérémy Crespy, Laurent Guedj,** Hérault Sport,
M. David Blattes, Président du District de l'Hérault de Football,
M. Didier Mas, Vice-Président Délégué,
MM. Mazouz Belgharbi (Président de la Commission de la Pratique Sportive), **Jean-Louis Denizot** et **Paul Grimaud**, Vice-Présidents,
M. Joseph Cardoville, Secrétaire Général,
M. Jean-Claude Printant, Président Honoraire,
Mme Meriem Ferhat, **MM. Frédéric Caceres** et **Guy Michelier**, membres du Comité de Direction,
M. Jean-Michel Rech, Président de la Section Jeunes,
MM. Henri Blanc, Stéphane Cerutti, Franck Gidaro et **Patrick Ruiz,** membres de la Section Jeunes,
Mme Nathalie Hardouin, Midi Libre,
Mmes Edith Cruz et **Isabelle Malartic**, **MM. Jean-Philippe Bacou**, **Cédric Bayad** et **Thibault Quadruppani**, permanents du District

Les clubs A.S. ATLAS PAILLADE, ENT. ST CLEMENT MONTFERRIER, JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION, LA CLERMONTAISE et **MEZE STADE F. C.**

Les rencontres auront lieu le week-end du 24 avril 2022 sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but si nécessaire :

COUPE DE L'HÉRAULT U19

M. PETIT BARD FC 1/BAILL ST BRES VALER 1
ASPTT LUNEL 1 ou LA PEYRADE OL 1/MEZE STADE FC 1

COUPE DE L'HÉRAULT U17

GIGNAC AS 1/M. ATLAS PAILLADE 1
ST CLEMENT MONT 2/JACOU CLAPIERS FA 1

COUPE DE L'HÉRAULT U15

VALRAS SERIGNAN FCO 1/SAUVIAN FC 1
VENDARGUES PI 1/CLERMONTAISE 1

INFORMATIONS AUX CLUBS

Suite à la décision rendue par la Commission de Discipline & de l'Ethique du District de l'Hérault de Football à l'issue la réunion du 31 mars 2022, suite aux graves incidents survenus à l'issue du match du 26 mars 2022 opposant M. ST MARTIN AS 1 à VALRAS SERIGNAN FCO 1 (mise hors compétition de l'équipe M. ST MARTIN AS 1 pour une durée de quatre matchs à compter du 31 mars 2022) nous vous informons que **les rencontres suivantes du championnat U17 D1 TERRITORIALE ont été annulées, données perdues par pénalité à l'équipe M. ST MARTIN AS 1 :**

CLERMONTAISE 1/M. ST MARTIN AS 1 du 2 avril 2022
M. ST MARTIN AS 1/LUNEL GC 1 du 9 avril 2022
M. LEMASSON RC 1/M. ST MARTIN AS 1 du 8 mai 2022
M. ST MARTIN AS 1/M. ATLAS PAILLADE 1 du 14 mai 2022

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu la feuille de match version « papier »,
Vu le rapport de l'arbitre officiel,
Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique au club ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

VENDARGUES PI 2
55543.1 – U15 Avenir D2 (B) du 26 mars 2022
Amende : 1ère infraction : 1 €
(Récupération des données trop tardive – Absence de transmission de composition d'équipe)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

LUNEL GC 1
56602.1 – U17 D1 Territoriale du 2 avril 2022

CORNEILHAN LIGNAN 1
55495.1 – U15 Avenir D2 (E) du 3 avril 2022

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 12 avril 2022**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le mardi 12 avril 2022 à 17h30.

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire,
Patrick Ruiz